

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN  
Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK  
Mme Aniko JUNG-M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ- M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER -.

Absents excusés :

- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

### **13. ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE POUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION DES PIETONS ET DES CYCLISTES RUE DE LA LIBERTE.**

Rapporteur : Le maire

La rue de la Liberté est une voie très passante et peu sécurisée pour le piétons et cyclistes qui l'empruntent.

La mise en vete des parcelles cadastrées section 06 n° 241 de 6 m<sup>2</sup>, 243 de 9 m<sup>2</sup> et 245 de 7 m<sup>2</sup> soit au total 22 m<sup>2</sup>, offre l'opportunité à la commune de disposer de l'espace nécessaire à la mise en place d'une passerelle qui assurera une circulation plus sécurisée aux piétons et aux cyclistes.

La ralisation de la passerelle sera effectuée par la CAH dans le cadre de la création d'un plateau de ralentissement au croisement des rues de la Liberte- de la Tuileire et des Vosges.

Le prix de l'are s'élève à 25 000 €. La superficie totale des parcelles précitées s'élève à 22 m<sup>2</sup>. En conséquence, l'acquisition des parcelles s'élèverait à 5 500€ hors frais de notaire.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition desdites parcelles.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section 06 n° 241, 243 et 245 d'une superficie totale de 22 m<sup>2</sup> pour un montant estimatif, hors frais de notaire, de 5 500,00 €.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme

Le Président, Francis WOLF,  
maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint  
au maire

